

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 13 avril 2016

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 12 avril 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **12**

Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 14 avril 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. **BERGER Alexandre - FAQUIN Julie - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : MM. **BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - PHILIT Claude**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2016 :**

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2016.

#### **2. Vote des taux d'imposition 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2015 :

<b>Taux de la commune</b>		<b>Taux moyen des communes de la même strate</b>
➤ Taxe d'Habitation	07.20 %	11.80 %
➤ Taxe Foncière (Bâti)	09.79 %	15.62 %
➤ Taxe Foncière (Non Bâti)	37.04 %	45.16 %

Le Conseil Municipal **DECIDE** de maintenir les taux ci-dessus pour 2016.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

#### **3. Vote des budgets primitifs 2016 « commune – eau assainissement » des subventions allouées aux associations :**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions :

<b>Associations</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
SOMME PROPOSEE	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
CLUB DE L'AGE D'OR	150	150
LA FARANDOLE	150	150
CHABEUIL AIDE ET PARTAGE	650	650
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50	50
MAISON BLEUE	50	50
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 800	1800
TROQUET DE MARETTE	1 500	150
ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES DRÔME		50
FED 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE		50
ASSOCIATION LA PRINCESSE SANS SUCRE		150
<b>TOTAL</b>	<b>2 900</b>	<b>3 250</b>
RESERVES	5 100	4 750



#### **4. Election d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commission d'appel d'offres (CAO) est une commission qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif).

Il précise qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres de la commune.

Vu l'article L1411-5 du CGCT, en vigueur à compter du 1er avril 2016, la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le Maire ou son représentant, Président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Conseil Municipal est invité à désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et les suppléants.

Est désigné comme représentant de Monsieur le Maire : Monsieur Gérard REVOL

Sont désignés comme membres titulaires de la CAO : Madame Mireille VIGNARD et Messieurs Thierry REBELO, Rainier MOUTOT

Sont désignés comme membres suppléants de la CAO : Messieurs Michel GRANDOUILLER, Alexandre BERGER et William ROUX

**Adopté** : Une délibération sera prise.

#### **5. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2011/11/33 du 17 novembre 2011 qui adoptait le règlement intérieur de la bibliothèque de Châteaudouble et donne lecture du nouveau règlement. Son article « 101 » modificatif précise que le prêt des livres sera possible pour les associations qui en feraient la demande sous certaines conditions.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des modifications apportées au règlement intérieur

- Souhaite que l'article 101 précise « les associations châteaudoubloises ou du RPI »
- adopte le règlement intérieur modifié comme demandé,
- donne pouvoir au Maire pour le signer.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

#### **6. Convention d'animation pour les temps d'activités périscolaires (commune/intervenant « anglais ») :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités périscolaires, élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la collectivité a décidé, pour assurer certaines animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs : Mesdames Nathalie ABATTU et Madeleine SERRET.

Monsieur le Maire précise que pour le bon déroulement des animations, il est nécessaire de remplacer Madame Madeleine SERRET momentanément indisponible pour un congé de maternité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention décide de remplacer Madame Madeleine SERRET qui est momentanément indisponible pour un congé de maternité et décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention pour la fin de l'année scolaire 2015-2016 avec l'intervenant extérieur : Madame Jessica SALAS

**Adopté** : Une délibération sera prise.

#### **7. Projet de convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés dans une propriété privée :**

Afin d'optimiser le tri et de respecter les ratios d'implantation du nombre de conteneurs destinés à la collecte de tri-sélectif par habitant, la commune de Châteaudouble a augmenté l'implantation de ses points de collecte en apport volontaire (PAV).

Un point de regroupement est situé sur un domaine privé. De ce fait, il est nécessaire de passer une convention qui autorisera leur implantation et définira les conditions techniques de la réalisation.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui sera proposé à l'intéressé, pour avis.

Le conseil municipal considérant l'intérêt de formaliser cette implantation approuve le projet de convention, autorise le Maire à le signer.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

#### **8. Aménagement « Place de l'Eglise » :**

Après consultation, quatre entreprises ont répondu au marché « », EUROVIA, CHEVAL, TP REALISATION et VALFLORE.

Après analyse des plis, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise CHEVAL, pour un montant de 50 746 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire Adjoint à commander les travaux.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

## **9. Urbanisme :**

➤ **PC 026 081 16 V002 de Monsieur Patrick JUGE** pour un projet de construction d'un nouveau hangar avec panneaux photovoltaïques pour le stockage de matériel, quartier Sébran.  
Sous réserve de cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme exécutoire.

## **10. Questions diverses :**

➤ **Bilan Agence Régionale de Santé « qualité des eaux destinées à la consommation humaine »** : qui sera communiqué aux Châteaudoublois, avec la facture d'acompte 2016, qui fait état de la bonne qualité de l'eau distribuée tout au long de l'année 2015.

➤ **Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA)** : qui pourrait aider à démarrer le projet de « Jayettes » avec l'acquisition du foncier. Le Maire propose de consulter cet établissement.

➤ **Terrains Château Rompu** : Suite à une proposition de cession de terrain, la commune pourrait être intéressée

### ➤ **Communauté de Communes de la Raye :**

▪ Installe, en ce moment, des conteneurs semi-enterrés, pour le tri sélectif, en remplacement des conteneurs aériens en mauvais état.

▪ Propose d'installer, dans les prochains mois, des conteneurs semi-enterrés (au côté des tris sélectifs) pour recevoir les ordures ménagères qui ne seront plus collectées au porte à porte.

▪ Va subventionner à hauteur de 50% les besoins en informatique des écoles de la communauté de communes

▪ Va aider à financer des équipements sportifs et du mobilier urbain

➤ **Commission « fleurs »** : Jeudi 14 avril 2016 à 18h30 en Mairie

➤ **Commission « Voirie »** : Samedi 23 avril 2016 à 9h00 en Mairie

➤ **Commission « Bâtiments communaux »** : Vendredi 15 avril 2016 de 14h00 à 15h00, en Mairie

**Le prochain Conseil Municipal est prévu le 11 mai 2016 à 20h30**

Fin de séance à 23h00